



État de conservation des espèces ligneuses arborescentes à statut particulier du Parc national du Mont Sangbé (Ouest de la Côte d'Ivoire) après la décennie de crise de 2002 à 2012

TRA Bi Tra Jeannot^{1*}, KOFFI Adjoua Bénédicte¹, RABE Danielle Axelle Olivia², KOUASSI Kouadio Henri²

¹Enseignant-Chercheur à l'Université Peleforo Gon Coulibaly, l'UFR des Sciences Biologiques, Département de Biologie Végétale, BP.1328 Korbogo, Côte d'Ivoire,

²Jean Lorougnon Guédé, UFR Agroforesterie, Département Génétique, Biologie et Écologie Végétale, BP. 150 Daloa, Côte d'Ivoire,

kobene@yahoo.fr; Tél: (+225) 074835494., rolviadanielle@gmail.com; Tél.: (+225) 0709709280.

atoumanikouadiokan@yahoo.fr; Tél. (+225) 0102391366 ou 0748714833

*Auteur correspondant E-mail: tra_bitra@yahoo.fr; Tél: (+225) 0758237156,

Mots clés : Espèces ligneuses à statut particulier, Parc national du Mont Sangbé, activités anthropiques, pratiques agricoles.

Keywords : Woody species with special status, Mont Sangbé National Park, human activities, agricultural practices.

Submitted 10/11/2025, Published online on 28th February 2026 in the [Journal of Animal and Plant Sciences \(J. Anim. Plant Sci.\) ISSN 2071 – 7024](#)

1 RÉSUMÉ

La présente étude a pour objectif de contribuer à une meilleure connaissance des diversités qualitatives et quantitatives des espèces ligneuses arborescentes à statut particulier résiduelles du Parc national du Mont Sangbé (ouest de la Côte d'Ivoire) après une décennie d'anthropisation de ce site. Le PNMS situé dans le secteur sub-soudanais avec 97 554 ha, comprend des forêts claires, forêts denses humides, forêts galeries, savanes arbustives, mais aussi des jachères et forêts secondaires engendrées par les activités anthropiques. L'inventaire floristique réalisé dans 14 blocs d'un hectare chacun suivant la méthode de relevée de surface couplée avec celle de relevés itinérants a permis de recenser au total 33 espèces ligneuses arborescentes à statut particulier composées de 10 espèces endémiques Ouest-Africain dont 3 endémiques ivoiriennes et 23 espèces rares et menacées d'extinction. La majorité de ces espèces se trouve en zone de forêt dense non perturbée. Malheureusement, les sites de jachères impactés par les pratiques agricoles enregistrent le plus petit nombre et la plus faible diversité des espèces à statut particulier. Il a aussi été relevé une réduction du nombre d'espèces à statut particulier estimé à 10% sur l'ensemble du parc. Mais il a aussi été noté une forte régénération de certaines espèces à statut particulier sur les sites de jachère. Pour sauvegarder ces espèces il convient de mettre en place une stratégie axée sur 4 points : (1) localiser et marquer les espèces ligneuses arborescentes à statut particulier rencontrées dans le parc ; (2) élaborer une carte de situation de ces espèces, (3) intensifier la surveillance dans les zones où se trouvent ces espèces et (4) mettre en place un mécanisme de suivi de ces espèces.



Conservation status of tree species with special status in Mont Sangbé National Park (western Ivory Coast) after the decade of crisis from 2002 to 2012

ABSTRACT

This study aims to contribute to a better understanding of the qualitative and quantitative diversity of residual tree species with special status in Mont Sangbé National Park (western Côte d'Ivoire) after a decade of human impact on this site. Mont Sangbé National Park, located in the sub-Sudanese sector and covering 97,554 ha, comprises open forests, dense humid forests, gallery forests, shrub savannas, as well as fallow land and secondary forests resulting from human activities. A floristic inventory conducted in 14 one-hectare blocks, using a surface survey combined with mobile surveys, identified a total of 33 tree-like woody species with special status, including 10 West African endemic species (3 of which are endemic to Côte d'Ivoire) and 23 rare and endangered species. Most of these species are found in areas of dense, undisturbed forest. Unfortunately, fallow lands that have undergone intensive agricultural practices exhibit the lowest levels of species richness and diversity. A reduction in the number of species with special status, estimated at 10% across the entire park, was also observed. However, strong regeneration of some species with special status was also noted on fallow lands. To safeguard these species, a four-point strategy should be implemented: (1) locate and mark the species with special status found in the park; (2) develop a distribution map of these species; (3) intensify monitoring in the areas where these species are found; and (4) establish a monitoring mechanism for these species.

2 INTRODUCTION

Les espèces à statut particulier sont des espèces qui, en raison de leur état de conservation, de leur intérêt scientifique ou de leur statut légal, bénéficient d'une protection spécifique (UICN, 2008). La présence de ces espèces dans un milieu donné, témoigne de son bon état de conservation (Guillaumet & Adjanouhoun, 1971) et de sa richesse en biodiversité (Michael *et al.*, 2016; Adou *et al.*, 2005). Ces espèces dont les risques d'extinction sont évalués par l'UICN, sont très sensibles aux perturbations du milieu (Sangne, 2008). Elles ne se développent généralement que dans les aires protégées qui leur servent de refuge et leur assurent un environnement stable à l'abri des pressions humaines. Malheureusement ces sites sont souvent objets de diverses agressions qui menacent leur intégrité. En Côte d'Ivoire, à un moment donné, la plupart de ces aires protégées ont été massivement infiltrées par des pratiques agricoles qui ont engendré leur dégradation (PNUE, 2015 ; Kassoum, 2018 ; Walter, 2019). C'est le cas du Parc national du Mont Sangbé, situé à l'ouest de la Côte d'Ivoire, où

d'importantes superficies forestières ont été défrichées et remplacées par des plantations de cacaoyers et des cultures vivrières (Virginie *et al.*, 2012). A cela s'ajoutent l'exploitation des bois d'oeuvre et les prélèvements des ligneux pour divers usages domestiques. Par ailleurs, les zones nord et centre du parc ont été brûlées de façon récurrente par les chasseurs et les éleveurs et la partie nord-est infiltrée par des troupeaux de bœufs. En fin de compte, près de 46,64% de la superficie du PNMS sont occupées de nos jours, par des jachères en lieu et place des forêts primaires originelles qui ne représentent plus que 5,15 % de la superficie du parc (Konan *et al.*, 2019). A la fin de la crise, les gestionnaires se sont engagés dans une série d'études visant à faire l'état des lieux de la biodiversité résiduelle du parc après son anthropisation (Virginie *et al.*, 2012). C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente étude qui a pour objectif principal de faire le point sur l'état de préservation des espèces ligneuses à statut particulier. De façon spécifique, il s'est agi : (1) d'évaluer la diversité qualitative et quantitative des espèces à statut

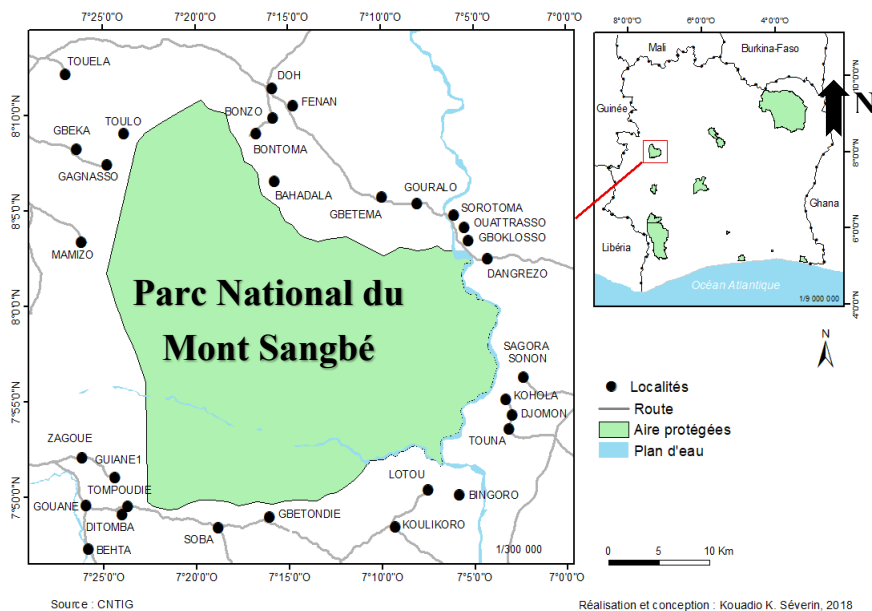
particulier, (2) de définir la répartition spatiale de ces espèces dans le parc et (3) de caractériser

l'impact des dégradations du parc sur ces espèces.

3 MATERIALS ET MÉTHODES

3.1 Zone d'étude : Le Parc National du Mont Sangbé (PNMS) d'une superficie totale de 97 554 ha et situé à l'Ouest de la Côte d'Ivoire entre 7°51' et 8°10' de latitude Nord et 7°03' et 7°23' de longitude Ouest, à cheval sur les départements de Biankouma, Touba et de Séguéla (Figure 1). Le climat de type transition entre les climats subéquatoriaux et tropicaux comprend une saison sèche de 5 à 6 mois (Novembre à Mars/Avril) et une saison pluvieuse de 7 à 6 mois (d'Avril à Octobre). Les moyennes annuelles des précipitations, température et humidité relative sont

respectivement de 1159 mm, 25,33°C et 75 %. Le réseau hydrographique comprend le fleuve Sassandra (Est), les rivières Baba (Nord) et Goué et Bafing au sud. Les sols sont de type ferrallitique fortement ou moyennement désaturés. Quatre principales formations végétales composent le parc à savoir : les forêts claires (les plus dominantes), les forêts denses humides semi-décidues, les forêts galeries ou ripicoles et les savanes. Le PNMS est entouré d'une centaine de villages à économie basée sur l'agriculture (Lauginie, 2007).



Source : CNTIG

Réalisation et conception : Kouadio K. Séverin, 2018

Source : Konan et al., (2019)

Figure 1 : Carte de localisation du Parc National du Mont Sangbé

3.2 Méthode de collecte des données :

L'inventaire floristique a été réalisé dans des blocs carrés (terre ferme) ou rectangulaires (sites ripicoles) d'un ha de superficie chacun subdivisés en 100 placettes carrées de 10 m de côté (Figure 5). Au total 14 blocs ont été installés dans la zone d'étude comme résumé dans le

tableau 2. La figure 2 montre la répartition des sites d'inventaire sur l'ensemble de la superficie du parc (Figure 6). La méthode de relevé de surface couplée avec celle de relevé itinérante ont été utilisées pour recenser toutes les espèces ligneuses arborescentes à statut particulier rencontrées dans la zone d'étude .

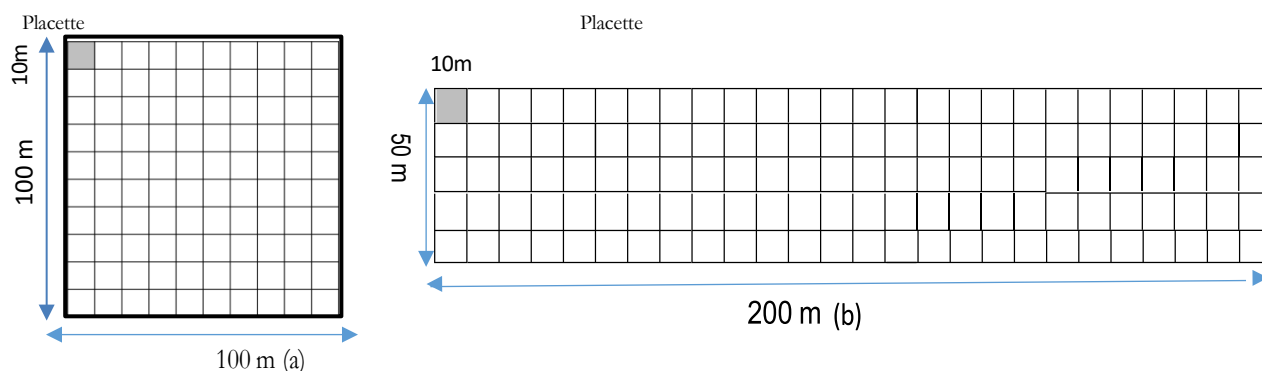


Figure 5 : Schémas d'un bloc d'inventaire carré (a) et d'un bloc d'inventaire rectangulaire (b)

Tableau 1 : Sites d'inventaire floristique par type de milieux et nombre de placettes

Types de milieux	Sites d'inventaires	Nombre de blocs	Nombre de placettes
Forêt dense	Jachères en forêt dense (JFD)	3	300
	Forêts secondaires (FS)	3	300
	Témoin forêt dense (TFD)	1	100
Forêt ripicole	Jachères forêt ripicole (JFR)	1	100
	Témoin forêt ripicole (TFR)	1	100
Forêt claire	Jachères forêt claire (JFC)	1	100
	Site de feux de brousse (SFB)	1	100
	Témoin forêt claire (TFC)	1	100
Savane arbustive	Site de pâturage (SP)	1	100
	Site témoin savane (TSA)	1	100

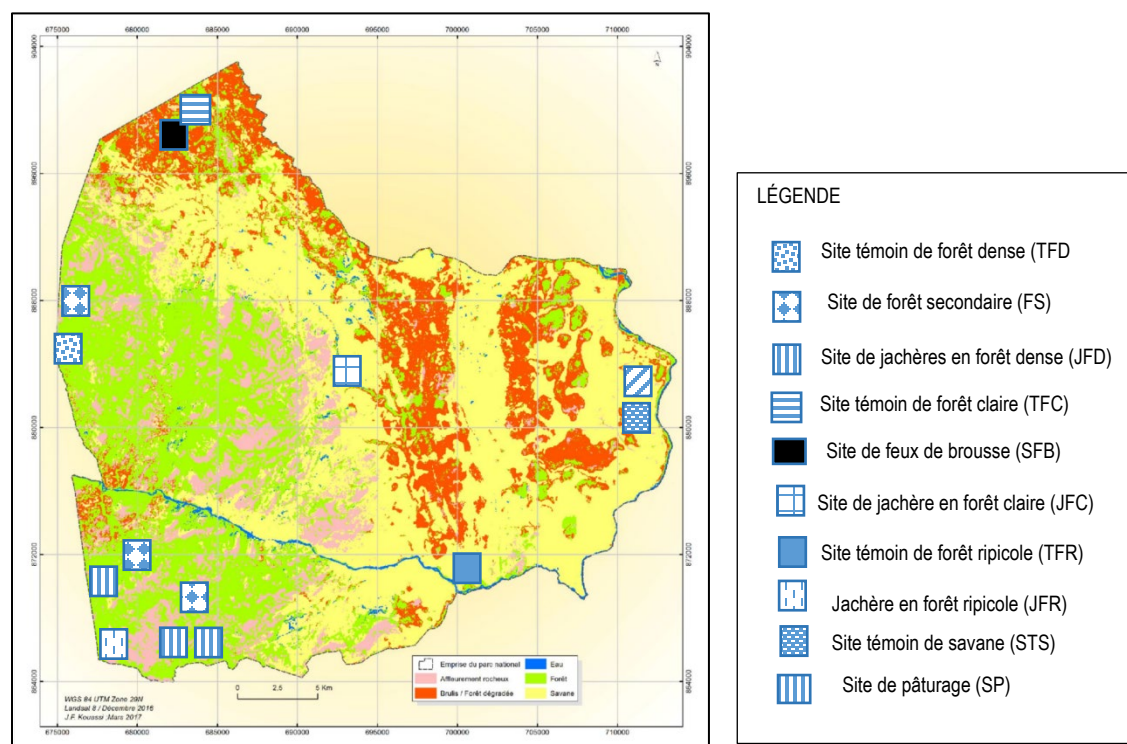


Figure 6 : Carte de localisation des sites d'inventaire



3.3 Traitement des données

3.3.1 Évaluation des diversités qualitatives et quantitatives des espèces à statut particulier : La diversité a été calculée à l'aide de la formule de Shannon $H = -\sum_{i=1}^n P_i \log_2(P_i)$ où $P_i = n_i/N =$ contribution spécifique ; $n_i =$ fréquence relative de l'espèce i et $N =$ somme des fréquences relatives spécifiques et l'équitabilité de Pielou (E). par la formule $E = H'/\log_2 S$ où $S =$ Nombre total de taxons.

3.3.2 Répartition spatiale des espèces à statut particulier dans le PNMS : Cette répartition a été déterminée à l'aide de l'analyse factorielle de correspondance (AFC) qui a

permis de croiser les espèces à statut particulier et les différents sites d'inventaire.

3.3.3 Évaluation de l'impact des dégradations sur les espèces à statut particulier : Cette évaluation a été fait à l'aide de la droite de régression issue du croisement des sites d'inventaire rangés par ordre croissant du taux de dégradation et les espèces recensées. Le taux de dégradation d'un site $Td = Csi + \% Snu$, avec Csi contribution spécifique des espèces pionnières $= \frac{FSi}{\sum FS} \times 100$ où Fsi désigne la fréquence de l'espèce « i » et $\sum FS$ la somme des fréquences spécifiques de toutes les espèces recensées sur le site et $\% Snu$ le pourcentage de sols nus (Daget & Poissonnet, 1971).

4 RÉSULTATS

4.1 Les catégories d'espèces ligneuses à statut particulier inventoriées dans le PNMS: L'étude a permis de recenser au total 33 espèces à statut particulier composées d'espèces

endémiques et d'espèces menacées, vulnérables et en danger selon UICN et selon Aké-Assi (Tableau 2).

Tableau 2 : Liste des catégories d'espèces ligneuses à statut particulier du PNMS

	Espèces	Familles	Espèces Endémiques	Espèces menacées	
				UICN (2025)	Aké-Assi
1	<i>Afzelia Africana</i> Sm	Fabaceae	-	VU	-
2	<i>Albizia ferruginea</i> (Guill.et Perr.) B.	Fabaceae	-	VU	-
3	<i>Anthonotha sassandrensis</i> Aubr Et Pel	Fabaceae	Gci	-	-
4	<i>Antrocarion micraster</i> A.Chev. & Guillaum.	Anacardiaceae	-	VU	-
5	<i>Berlinia occidentalis</i> (Vahl)Hut.Et D	Fabaceae	GCW	VU	-
4	<i>Cassia fikijsiki</i> Aubrév.& Pellegr.	Fabaceae	Gci	EN	-
6	<i>Cola caricaefolia</i> (G.Don) K.Schum	Malvaceae	GCW	-	-
7	<i>Daniellia thurifera</i> Benn	Fabaceae	GCW	-	-
8	<i>Dialium aubrevillei</i> Pellegr	Fabaceae	GCW	-	-
9	<i>Entandrophragma angolense</i> (Welw)C	Meliaceae	-	VU	-
10	<i>Entandrophragma candollei</i> Harms	Meliaceae	-	VU	-
11	<i>Eriocoelum pungens</i> Radlk. ex Engl.	Sapindaceae	GCW	EN	-
12	<i>Gilbertiodendron bilineatum</i> (Hutch.et Dalz)	Fabaceae	GCW	VU	-
13	<i>Gymnostemon zaizou</i> Aubrev. & Pellegr	Simaroubaceae	Gci	VU	-
14	<i>Mansonia altissima</i> (A. Chev.)	Malvaceae	-	EN	-
15	<i>Vitex micranta</i> Gurke	verbenaceae	GCW	-	-
16	<i>Pterocarpus erinaceus</i> Poir.	Fabaceae	-	EN	-
17	<i>Lannea welwitschii</i> (Hiern) Engl.	Anacardiaceae	-	NT	-
18	<i>Milicia excelsa</i> (Welw.) Berg.	Moraceae	-	NT	-
19	<i>Garcinia afzelii</i> Engl.	Clusiaceae	-	VU	-
20	<i>Khaya grandifoliola</i> C. DC.	Meliaceae	-	VU	-
21	<i>Khaya senegalensis</i> (Dess.) A. Juss	Meliaceae	-	VU	-

22	<i>Nesogordonia papaverifera</i> (A.Chev) Capu	Sterculiaceae	-	VU	-
23	<i>Pseudospondias microcarpa</i> (A.Rich.) Engl.	Anacardiaceae	-	VU	-
24	<i>Pterygota macrocarpa</i> K.Schum	Malvaceae	-	VU	-
25	<i>Ricinodendron beudelotii</i> (Baill.) Heckel	Euphorbiaceae	-	VU	-
26	<i>Schumannophyton problematicum</i> (A.Chev.)	Rubiaceae	-	VU	-
27	<i>Afraegle paniculata</i> (Schum.et Thonn.)	Rutaceae	-	-	VME
28	<i>Balanites wilsoniana</i> Dawe & Sprague	Zygophyllaceae	-	-	R
29	<i>Detarium senegalense</i> J.F.Gmel	Fabaceae	-	-	R
30	<i>Lannea nigritana</i> (Sc.Elliot) Keay	Anacardiaceae	-	-	VME
31	<i>Nauclea xanthoxylon</i> (A. Chev.) Aubr.	Rubiaceae	-	-	R
32	<i>Parkia filicoidea</i> Welw. ex Oliv.	Fabaceae	-	-	VME
33	<i>Syzygium guineense</i> (Willd.) DC.	Myrtaceae	-	-	VME

Gi : Espèce Endémique Ivoirien

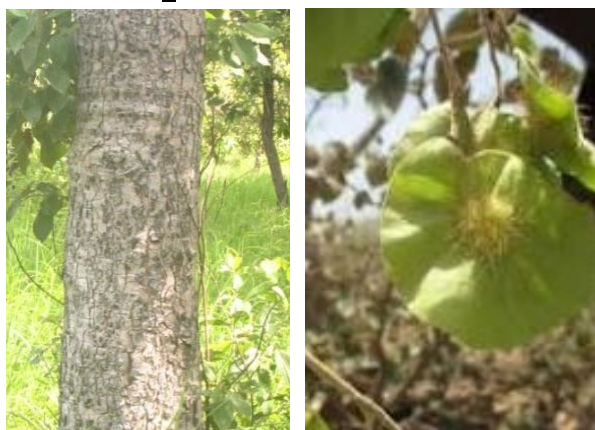
GCW : Espèce Endémique Ouest-Africain

EN : Espèce en danger de disparition

NT : Espèces quasi-

menacées VU : Espèces

vulnérables R : Rare ou devenue rare VME : Vulnérable menacée d'extinction

*Anthonotha sassandrensis* (Gci)*Cola caricafolia* avec ses fruits (VU)*Pterocarpus erinaceus* et fruit (EN)*Detarium senegalensis* (R)

Gci : Espèce endémique ivoirien

VU: Espèce vulnérable

EN : Espèce en danger de disparition

R: espèce rare

Figure 7 : Images de quelques espèces à statut particulier du PNMS



4.2 Richesses et diversités spécifiques des sites inventoriés en espèces à statut particulier :

Les richesses et diversités spécifiques varient en fonction des milieux et des sites d'inventaire. Le milieu le plus riche et le plus

diversifié en espèces ligneuses à statut particulier est la forêt dense et le site le plus riche et le plus diversifié est le site témoin de forêt dense (FDT). Dans tous les types de milieu les jachères ont les plus faibles richesses et diversités (Tableau 3).

Tableau 3: valeur des Richesses et diversités spécifiques sur chacun des sites d'inventaire

	FORET DENSE			FORET CLAIRE			FORET RIPICOLE		SAVANE	
	TFD	FS	JFD	TFC	SFB	JFC	TFR	JFR	TSA	SP
RS	11	7	7	6	4	2	3	3	2	2
H	1,65	1,36 ± 0,11	1,09 ± 0,54	1,44	1,21	1,04	1,58	1,03	0,61	0,80
E	0,7	0,91 ± 0,06	0,82 ± 0,08	0,90	0,87	0,75	0,82	0,81	0,89	0,72

RS : Richesse spécifique H : Indice de shannon E: Indice d'équitabilité de Piélou TFD: Témoin forêt dense FS: Forêt secondaire JFD: Jachère en forêt dense TFC: Témoin forêt claire SFB: Site de feux de brousse JFC: Jachère forêt claire TFR: Témoin forêt ripicole JFR : Jachère forêt ripicole TSA : Témoin savane arbustive SP : Site de paturage

4.3 Répartition des espèces à statut particulier en fonction des sites d'inventaire :

L'Analyse Factorielle de Correspondance (AFC) qui a permis de croiser les espèces statut particulier avec les sites d'inventaire, présente un plan factoriel X,Y qui explique 67,11% de la variabilité observée dont 43% sont appliquées à l'axe X et 23,11% à l'axe Y. Ce plan dégage 3 groupes de taxons dont le premier (G1) comprend les espèces à statut particulier de forêt parmi lesquelles nous avons *Garcinia afzelii*, *Albizia ferruginea* et *Entandrophragma candollei*, *Lannea welwitschii*, *Milicia excelsa*, *Entandrophragma angolense*, *Gymnostemon zaizou*, *Mansonia altissima* et *Khaya grandifoliola*. Le groupe G2 rattaché aux sites de forêt claire et de savane arbustive, se compose de *Nauclea xanthoxylum*, *Pterocarpus erinaceus*,

Anthrocaryon micraster et *Syzygium guineense*. Certaines de ces espèces comme *Anthrocaryon micraster* et *Syzygium guineense*, *Detarium senegalensis* et *Afzelia africana*. Enfin, le groupe G3, les espèces de jachère ripicole dégradé (JFR): *Pterygota macrocarpa*. (Figure.8). Les données du tableau 3 précisent que le site qui enregistre le plus grand nombre d'espèces à statuts particulier est le site témoin des forêts denses avec 11 espèces sur les 33 inventoriées sur l'ensemble du parc. Le type de milieu qui totalise le plus grand nombre d'espèces à statut particulier est la forêt dense; on note aussi que deux des quatre espèces menacées de disparition n'ont été retrouvées que sur le site témoin des forêts denses. Cependant les sites de jachère renferment les plus petits nombres d'espèces comparé au site témoin.

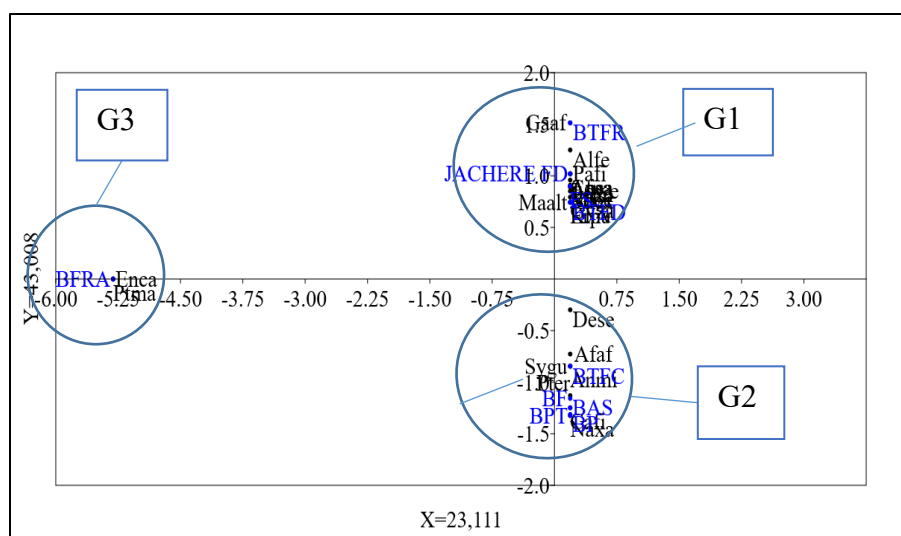


Figure 8 : Projection des espèces à statut particulier sur les sites d'inventaire du PNMS

Tableau 3 : Liste des espèces à statut particulier reparties en fonction des sites d'inventaire

Types de milieu	Forêt dense			Forêt claire			Forêt ripicole		Savane	
Sites d'inventaire	TFD	FS	JFD	TFC	SFB	JFC	TFR	JFR	TSA	SP
Espèces en danger de disparition (EN)										
<i>Eriocoelum pungens</i> Radlk.ex E	x									
<i>Mansonia altissima</i> (A. Chev.)	x									
<i>Pterocarpus erinaceus</i>	x			x	x				x	x
<i>Cassia fikiifiki</i> Aubrév. & Peller						x				
Espèces quasiment menacées (NT)										
<i>Lannea welwitschii</i> (Hiern) Engl.	x	x	x				x			
<i>Milicia excelsa</i> (Welw.) Berg.	x	x	x							
Espèces vulnérables (VU)										
<i>Azizelia africana</i> Sm	x			x	x	x				
<i>Albizia ferruginea</i> (G. et Perr.) B.								x		
<i>Antrocarion micraster</i> A. Che.				x						
<i>Berlinia occidentalis</i> Keay		x								
<i>Entandrophragma angolense</i>	x	x	x							
<i>Entandrophragma candollei</i>	x	x								
<i>Garcinia afzelii</i> Engl.							x			
<i>Gymnostemon zaizou</i> A. & P..	x	x	x							
<i>Khaya grandifoliola</i> C. DC.	x	x	x							
<i>Khaya ivoriensis</i> A. Chev	x			x						
<i>Pterigota macrocarpa</i> K.S.								x		
<i>Ricinodendron heudelotii</i>							x	x		
Espèces rares et vulnérables (Aké-A)										
<i>Afraegle paniculata</i> (VME)			x							
<i>Detarium senegalensis</i> (R)				x	x					
<i>Lannea nigritana</i> (VME)					x					x
<i>Nauclea xanthoxylon</i> (R)									x	
<i>Parkia filicoides</i> (VME)			x							
<i>Syzgium guineense</i> (VME)				x						
Nombre total d'espèces	11	7	7	6	4	2	3	3	2	2

TFD : Témoin forêts denses FS : Forêt secondaire JFD : Jachères en forêt dense TFC : Témoin forêt claire JFC: Jachères en forêt claire BF : Bloc feu TFR : Témoin forêt ripicole JFR : Jachères forêt ripicole TSA : Témoin savane arbustive BP : Bloc pâturage



4.4 Impact de la dégradation du PNMS sur le développement des espèces à statut particulier: La pente ($Y = -0.8909 X$) de la droite de régression et le coefficient de

corrélation ($R^2 = 0.8175$) montrent que le nombre d'espèces à statut particulier est inversement corrélé avec la dégradation des sites. Ce qui signifie que plus le site est dégradé moins il contient d'espèce à statut particulier (Figure 9).

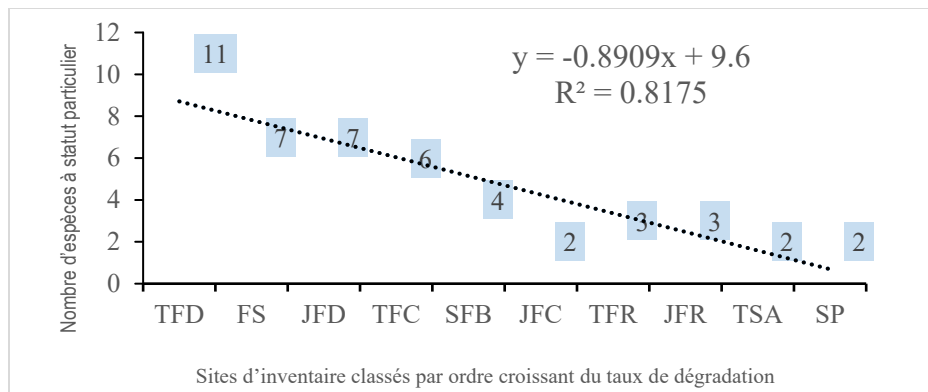


Figure 9 : Évolution du nombre d'espèces à statut particulier en fonction du taux de dégradation des sites

5 DISCUSSION

Les résultats indiquent que 33 espèces à statut particulier ont été recensées sur les différents sites d'inventaires. La présence de ces espèces dans le PNMS confirme bien, selon Guillaumet & Adjanouhoun (1971), le rôle de conservation que joue encore cette aire protégée malgré son anthropisation. La diversité et l'abondance de ces espèces dans le parc est signe d'une grande richesse en biodiversité du parc et son appartenance au « Guinean Forests of West Africa Hotspot », l'une des 36 zones tropicales d'importance mondiale pour leur biodiversité (Michael *et al.*, 2016). Par ailleurs, l'on note une réduction du nombre d'espèces à statut particulier du PNMS de 1996 à 2012. En effet, Kokou *et al.* (1996), Poilecot (1996) et Aké-Assi (1998) avaient recensé avant la crise de 2002, trente-sept (37) espèces à statut particulier. Vingt-sept (27) de ces espèces ont été retrouvées sur notre liste et dix (10), soit 27%, n'y figurent pas. La réduction du nombre d'espèces à statut particulier, traduirait leur disparition sous l'influence des activités anthropiques. En effet, Sangne (2008) a montré que les activités humaines dont la résultante est la destruction de la forêt, ne favorisent pas la survie de certaines espèces qui recherchent un microclimat particulier. C'est pourquoi des espèces

endémiques, rares et menacées d'extinction, ont été exclusivement signalées en forêt primaire non dégradée. Il ressort également des résultats d'autre part que le site le plus riche et le plus diversifié est le site témoin de forêt dense et que les sites de jachères sont les sites les moins riches et les moins diversifiés en espèces à statut particulier. Ce résultat a été confirmé par l'analyse de la répartition spatiale des espèces dans le parc qui a montré que sur les 33 espèces à statut particulier inventoriées sur l'ensemble du parc, onze (11), soit 33% ont été retrouvées sur le site témoin de forêt dense. Cela s'explique par le fait que la plupart des espèces à statut particulier ne supportent pas la perturbation du milieu comme l'attestent Tchouto (2004) et Van Gemerden (2004) et Sagne *et al.* (2008). Par ailleurs certaines espèces à statut particulier ont été rencontrées sur les sites dégradés. Cela s'explique par le processus de régénération naturelle des espèces après l'arrêt des perturbations. En effet, ces sites de jachères anciennement des sites de forêt dense comportent encore le potentiel germinatif des anciennes espèces détruites par les pratiques agricoles. L'analyse a aussi montré que certaines espèces à statut particulier ont des tendances ubiquistes puis qu'elles se trouvent dans



plusieurs milieu à la fois. Il y a notamment *Lannea nigritana*, *Detarium senegalensis* Dans la zone de forêt claire, des espèces à statut particulier présentes dans le bloc témoin non dégradé, n'ont été retrouvées ni sur l'ancien site de feux de brousse, ni sur le site de jachère de forêt claire. Cela montre la forte sensibilité de ces espèces aux feux de brousse et aussi la destruction de certaines d'entre elles par les pratiques agricoles. Il ressort aussi des que certaines espèces à statut particulier ne se développent que dans des

milieux particuliers. C'est le cas des espèces comme *Garcinia afzeli*, *Pterygota macrocarpa*,,, qui exigent des conditions environnementales particulières telles que la présence de l'eau et des sol frais pour leur développement. Ces résultats expliquent leur rareté dans le parc. Pour l'analyse de l'impact de la dégradation du parc sur les espèces à statut particulier les résultats ont montré que plus le site est dégradé moins il comporte d'espèces à statut particulier. Cela a été démontré par Ménéké *et al.* (2023).

6 CONCLUSION

A l'issu de la présente étude l'on peut retenir que des espèces ligneuses à statut particulier ont été enregistrées dans le Parc national du Mont Sangbé, malgré son anthropisation durant une décennie. Ces espèces qui comprennent des espèces endémiques, des espèces rares, des espèces vulnérables et des espèces menacées de disparition selon Uicn et Aké-Assi ont été recensées pour la plupart, en zone de forêt denses primaires non dégradées. Par contre une bonne partie d'entre elles ont disparu des sites de jachères sous l'influence des pratiques agricoles. On note heureusement la régénération naturelle

de certaines de ces espèces sur les sites dégradés. Pour la restauration de ces espèces à statut particulier qui constituent la base de la biodiversité du PNMS, il convient de mettre en place un projet axé sur les points suivants : (1) La localisation et le marquage des espèces à statut particulier dans le parc ; (2) l'élaboration d'une carte de situation de ces espèces (4) la mise en place d'un mécanisme de suivi de ces espèces et la réalisation d'une étude plus approfondie sur les conditions environnementales, édaphiques et écologiques nécessaires au développement de ces espèces.

7 REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adou Y.C., Blom E.C., Denguéadé K.T.S., Rompaey van R.S.A.R., N'Guessan K.E., Wittebolle G. & Bongers F. (2005). Diversité floristique et végétation Sud du Parc National de Taï. *Tropenbos*, 78 p.
- Aké-Assi L. (1998). Inventaire de la diversité floristique de la zone d'intervention du projet GEPRENAF. SOS Forêts, Abidjan, 1998 » et « *Le Flamboyant* n° 48, déc. 1998 », p. 20-21.
- APG III (2009). An update of the Angiosperm Phylogeny Group classification for the orders and families of flowering plants. *Botanical Journal of the Linnean Society* 161: 105–121.
- Daget P. & J. Poissonnet. (1971). Une méthode d'analyse phytosociologique des prairies : critères d'application. *Annales d'Agronomie*, 22 (1) : 5 - 41.
- Guillaumet J. L. & Adjanohoun E. (1971). La végétation de la Côte d'Ivoire. Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire. Mémoires ORSTOM, Paris (France), 391 p.
- Kassoum T. (2018). Le couvert forestier en Côte d'Ivoire : une analyse critique de la situation de gestion des forêts (f. classées, parcs et réserves). *The International Journal of Social Science and Humanities Invention*, 5(2), 4387-4397.
- Kokou K., Couteron P., Albrecht L., Dupoux C., Cibien E., Castell F. Groudin P., Badinand V., Van Cauwenberghe T., Mendou Mendou N. & Tilikainen S. (1996). Contribution à l'étude de la végétation du Parc National du Mont Sangbé et de sa zone périphérique. Mémoire de stage en forêts des régions



- chaudes. (ENGREF), Montpellier (France), 35 p.
- Konan E., Kouassi C.M., Daouda S., Gondo D. & Dali S.L. (2019). Modélisation prospective de la déforestation dans le Parc National du Mont Sangbé (Côte d'Ivoire). Conférence de l'Observation Spatiale des Forêts d'Afrique Centrale et de l'Ouest (OSFACO) : Des images satellites pour la gestion durable des territoire en Afrique, Cotonou, Benin. *Hal-Open Science* 02189428, (1) : 2-22.
- Lauginie F. (2007). Conservation de la nature et aires protégées en Côte d'Ivoire. 1^{ère} édition, NEI/ Hachette et Afrique Nature, Abidjan (Côte d'Ivoire), 668 p.
- Michael H., Kellee K., Gill B., Jennifer C. & Williams K.J. (2016). Biodiversity Hotspots. Zenodo. <https://zenodo.org/record/3261557#.XXZPNyhKh9M>. Consulté le 13 Octobre 2019.
- Poilecot P. (1996). Contribution aux monographies des parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire : éléments du milieu naturel des Parcs Nationaux de la Comoé, de la Marahoué, des Monts Péko et Sangbé et des Réserves du Haut Bandama et du Mont Nimba. Rapport, WWF, Abidjan (CI), 72 p.
- PNUE (2015). Côte d'Ivoire, évaluation environnementale post-conflit, rapport publié en juillet 2015 par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Nairobi, Kenya, 130 p.
- Sangne Y.C. (2009). Dynamique du couvert forestier d'une aire protégée soumise aux pressions anthropiques : cas de la Forêt Classée de Téné (Département d'Oumé, Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire). Thèse de Doctorat, UFR Biosciences. Université de Cocody Abidjan (Côte d'Ivoire), 237p. International). Rapport d'étude, Abidjan, Côte d'Ivoire, 33 p.
- Sangne Y.C., Kouakou K.A., Bamba I., Kpangui K.B. & Barima Y.S.S. (2018). Diversité structurale d'une aire protégée urbaine : Cas du Parc National du Banco (Côte d'Ivoire). *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 24: 1761-1772 <http://www.ijias.issr-journals.org/>
- Tchouto G.P.M. (2004). Plant diversity in Central African rain forest: implication for biodiversity conservation in Cameroon. PhD. Thesis, Department of plant sciences, Biosystematic Group, Wageningen University, Cameroun, 208 p.
- Travers A. & M. Travers (1964). Recherche sur le phytoplancton du Golf de Marseille en 1964. *Marine Biology*, 41 (26) : 7-139 (1962).
- UICN (2020). Liste rouge UICN, 2020-2 (www.iucnredlist.org/Search). Consulté le 15/02/2020.
- Van Gernerden B.S. (2004). Disturbance, diversity and distributions in Central African rain forest. Ph-D. thesis, Wageningen University, 199 p.
- Virginie V. & N'Guesso M.R. (2012). Évaluation rapide de la diversité faunique terrestre : l'état des lieux de quatre parcs nationaux : Azagny, Marahoué, Mont Péko et Mont Sangbé. (Afrique Nature)
- Walter K.K. (2019). « Côte d'Ivoire : les aires protégées entre politique de conservation contrastée et réinterprétation sociale », *Études caribéennes* [En ligne], 43-44. Consulté le 15 Octobre 2020.